

**ANNEXE 4**

**COMMISSION D'ADMINISTRATION DU FLEUVE URUGUAY**

Séance plénière : 11-02-00  
Acte No. 02-00

**Résolution No. 3/00**

Paysandú, le 11 février 2000

VU : la proposition de la Sous-commission de la qualité des eaux et de la prévention de la pollution de l'environnement et

ATTENDU QUE : 1) Un travail sur le zonage du fleuve dans le tronçon de sa compétence a été élaboré, dans le respect de ce qui est établi dans le Code sur les utilisations et l'exploitation du fleuve Uruguay, Thème E3, Pollution, Titre 2. De la Prévention en matière de pollution; Chapitre 1 : Compétences; Section 1. Des Compétences, article I), paragraphe b) ;

2) Il est pertinent de faire remarquer la signification de ce travail technique tendant à la préservation de la qualité des eaux, suivant les utilisations établies dans le Code sur les utilisations et l'exploitation du fleuve Uruguay précédemment cité ;

3) Ce travail a été rédigé avec les Conseillers de la C.A.R.U., spécialistes en la matière, membres d'organismes compétents des États parties, et qu'il est le résultat d'études et de recherches scientifiquement prouvés concernant les critères pour la conception de ces zones spécifiques ;

**COMMISSION D'ADMINISTRATION DU FLEUVE URUGUAY**

4) Le Conseiller juridique de la Commission y a participé dans le cadre de ses compétences ;

ATTENDU : les compétences et les responsabilités conférées par le Statut du fleuve Uruguay,

**LA COMMISSION D'ADMINISTRATION DU FLEUVE URUGUAY**

**STATUE SUR CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1. Il est approuvé et ajouté, comme une partie de la présente Résolution, la réglementation sur le "Zonage du fleuve Uruguay" dans le tronçon qui rentre dans le cadre de ses compétences.

ARTICLE 2. Veuillez présenter le projet correspondant des notes pertinentes respectives adressées aux Ministères des affaires étrangères de chaque pays, pour sa considération et ses effets.

ARTICLE 3. Veuillez communiquer, présenter aux Secrétariats administratif et technique aux fins correspondantes et passer aux archives.

(Il y a trois signatures suivies des mentions ci-dessous)

**RODOLFO RUBEN MARCHESSI**

Délégué argentin

Vice-président ad-hoc

C.A.R.U.

**Dr. RODOLFO ZANONIANI**

Vice-président

En exercice de la présidence

C.A.R.U.

**MIGUEL ANGEL VULLIEZ**

Secrétaire administratif

Commission d'administration du fleuve Uruguay